



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE COSTUMES

La présente convention régit les règles de mise à disposition de costumes exclusivement aux Briennonais(es).

Entre les soussigné(e)s :

Le loueur du (ou des) costume(s) :

Mairie - 16 rue de la Libération - 42720 BRIENNON

Représentée par son Maire, Jean FAYOLLE

d'une part,

Et

Le Locataire du (ou des) costume(s) :

Nom, prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone fixe et mobile :

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : L'objet

La Mairie donne en location au Locataire qui accepte le Bien décrit ci-dessous.

Description générale du ou des costumes et accessoires :

Le Locataire s'engage à utiliser le Bien à des fins légales et conformes aux usages normaux du Bien ainsi qu'aux bonnes mœurs.

Article 2 : Durée du contrat

Le Bien est loué pour une durée de jours.

Le présent contrat débutera le et prendra fin le

Article 3 : Prix de location

Le Locataire accepte de louer le Bien pour une somme totale de (2 € x) soit euros qu'il s'engage à acquitter dès sa remise.

Article 4 : Cession - Sous Location

Le Locataire ne peut ni sous-louer, ni vendre, ni céder le Bien.

Article 5 : Caution

Le Locataire remet à la Mairie, au début de la période de location une caution de 10 euros par costume emprunté.

Cette caution sera restituée dans son intégralité lorsque le Locataire rapporte le Bien.

Article 6 : Restitution

A la date convenue, le Bien devra être rendu en Mairie.

Une vérification de son état sera effectuée.

La caution sera alors restituée si aucune détérioration n'a été constatée.

Fait à Briennon, le en 2 exemplaires.

Le Locataire,

**Le Loueur,
Le Maire Briennon
Jean FAYOLLE**

*Faire précéder la signature de la mention
"Lu et approuvé".*